

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELAIS** **FOURRIERE**

Entre l'association « Les Temps Orageux » située 5 Place André Bru 81300 Graulhet,  
représentée par son président Mr Bussé et la Mairie de LISLE-SUR-TARN.

### **I Définition du contrat :**

L'association intervient sur appel des services municipaux de la ville de L'ILE-SUR-TARN, pour attraper/récupérer des chiens errants ou dangereux. Pour cette mission assurée par du personnel qualifié, l'association utilise son matériel. La dite association transfère ensuite ces animaux au refuge fourrière de la S.P.A située au Garric, liée par la convention de l'année 2023 à la commune.

### **II Conditions et tarifs :**

1 : Temps d'intervention : 20 euros (tenue d'une main courante)

2 : Hébergement du pensionnaire : 10 euros par jour, comprenant :

- L'alimentation
- Le box
- Le nettoyage
- La détente de l'animal

Temps d'hébergement : 10 euros par jours X 3 = 30 euros

3 : Carburant : BRIATEXTE/ L'ILE-SUR-TARN (aller /retour) : 50kms X 0.90 cts = 45.00 euros

**Total = 95.00 EUROS.**

4 : Voyage à la S.P.A du Garric, le vendredi matin : forfait de 12.40 euros par voyage et par chien.

**Cout total de l'intervention = 95.00 + 12.40 = 107.40 EUROS.**

Le prix pour l'année 2023 de l'intervention, s'élèvera donc pour la commune de L'ILE-SUR-TARN à 107.40 euros par chien.

Pour l'intervention du week-end et jours fériés, majoration de 50 %.

Les restitutions d'animaux se font du lundi au vendredi

Un rapport sera adressé chaque fin de mois à la Mairie de L'ILE-SUR-TARN, accompagné de la facture.

### **III Assurance :**

Pour ces missions, l'association « Les Temps Orageux » est assurée auprès de la compagnie GROUPAMA.

### **IV Validité :**

La convention est signée pour l'année civile 2023 Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Cette présentation peut s'interrompre à tout moment, en cas de dysfonctionnement, après courrier motivé envoyé à l'association par recommander avec accusé de réception.

Le président

Le Maire :

Mr Bussé

ASSOCIATION LES TEMPS ORAGEUX  
Associations pour les personnes  
Place André BRUJ  
JULHET ☎ 06 26 64 61 56

Association de la loi 1901, déclaration à la sous-préfecture de Castres N° 1626 du 04 Novembre 2005.